

Partenariat entre ICF Belgium et la Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE)

Objectif d'ICF Belgium:

Favoriser la création d'un marché du travail pour les coachs ayant suivi et réussi une formation certifiée ACTP ainsi que pour les coachs ACC.

Objectifs de la Fje:

Soutenir les porteurs de projet dans le lancement ou le développement de leur activité professionnelle en mettant à leur disposition des **coachs professionnels**.

Avantages pour le coach ICF Belgium:

- Augmenter ses heures de pratique en vue de la certification ACC ou PCC.
- Elargir ses débouchés professionnels.

Avantages pour le porteur de projet:

Bénéficier de **4x90 minutes de coaching pro-bono** puis d'un tarif préférentiel de 75 euros HTVA par séance.

Partenariat entre ICF Belgium et la Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE)

Conditions relatives au coach :

- Avoir suivi et réussi une formation certifiée ACTP ou avoir obtenu la certification ACC.
- **Etre membre d'ICF Belgium** et assuré dans l'exercice de la profession.
- Avoir passé un entretien de motivation auprès d'un membre du Board ICF Belgium.
- Etre repris sur le site d'ICF Belgium dans une page spéciale avec leur profil documenté.
- Accepter de se faire superviser une fois au moins pour chaque processus de coaching.
- Respecter le code de déontologie d'ICF.

Modalités d'exécution du partenariat:

- Etre choisi par un porteur de projet parmi la liste des coachs ayant signé le partenariat.
- Offrir **4x90 minutes de coaching pro-bono** à chaque porteur de projet
- Passé ce temps, proposer un **tarif préférentiel de 75 euros HTVA par séance.**
- Offrir un maximum de 25 heures de coaching pro-bono.
- Utiliser le contrat type du partenariat.